



2
0
2
6

RAPPORT DU JURY

Concours
d'Adjoint Technique Territorial Principal
de 2ème classe

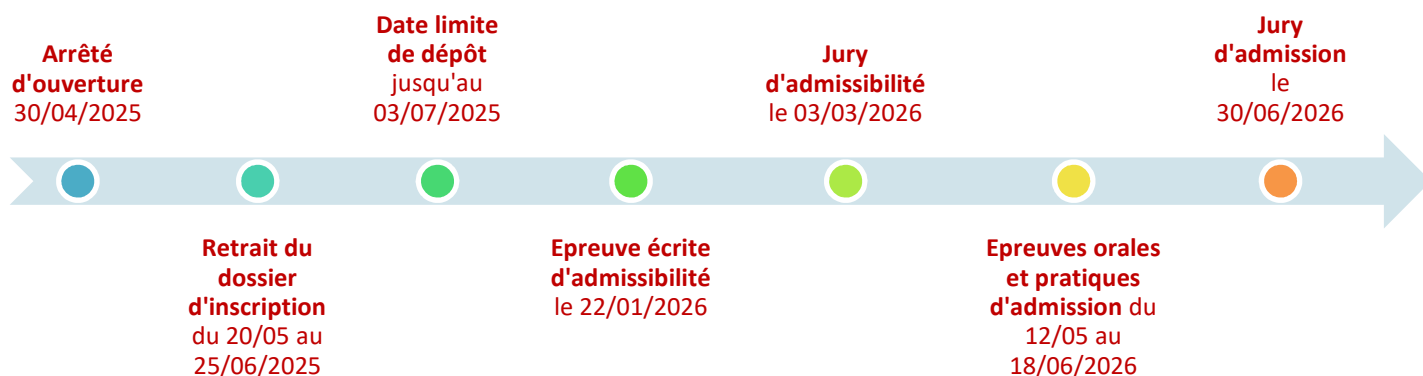


SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS	3
1.1.	Calendrier	3
1.2.	Nombre de postes ouverts	3
1.3.	Composition du jury	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS	4
2.1.	Répartition Géographique	4
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	5
2.3.	Répartition par tranche d'âge	5
2.4.	Préparation des candidats	5
2.5.	Niveau d'études des candidats au concours externe	5
3.	EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	6
3.1.	Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité	6
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve écrite	6
3.3.	Résultats de l'épreuve écrite	6
4.	EPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION	7
4.1.	Nature des épreuves orales et pratiques d'admission	7
4.2.	Principaux chiffres des épreuves orales et pratiques	8
4.3.	Résultats des épreuves orales et pratiques	8
5.	OBSERVATIONS DU JURY	9

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a organisé ce concours pour le compte des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Saône et de la Saône et Loire.

Le nombre de postes ouverts **en interne, en externe et 3^{ème} concours** était de :

SPECIALITES	INTERNE	EXTERNE	3 ^e CONCOURS
Bâtiments, travaux publics et voirie réseaux divers	11	13	1
Espaces naturels, espaces verts	4	5	1
Mécanique, électromécanique		2	
Restauration	2	4	
Environnement, hygiène	2	3	
Conduite de véhicules	1	2	
TOTAL	20	29	2

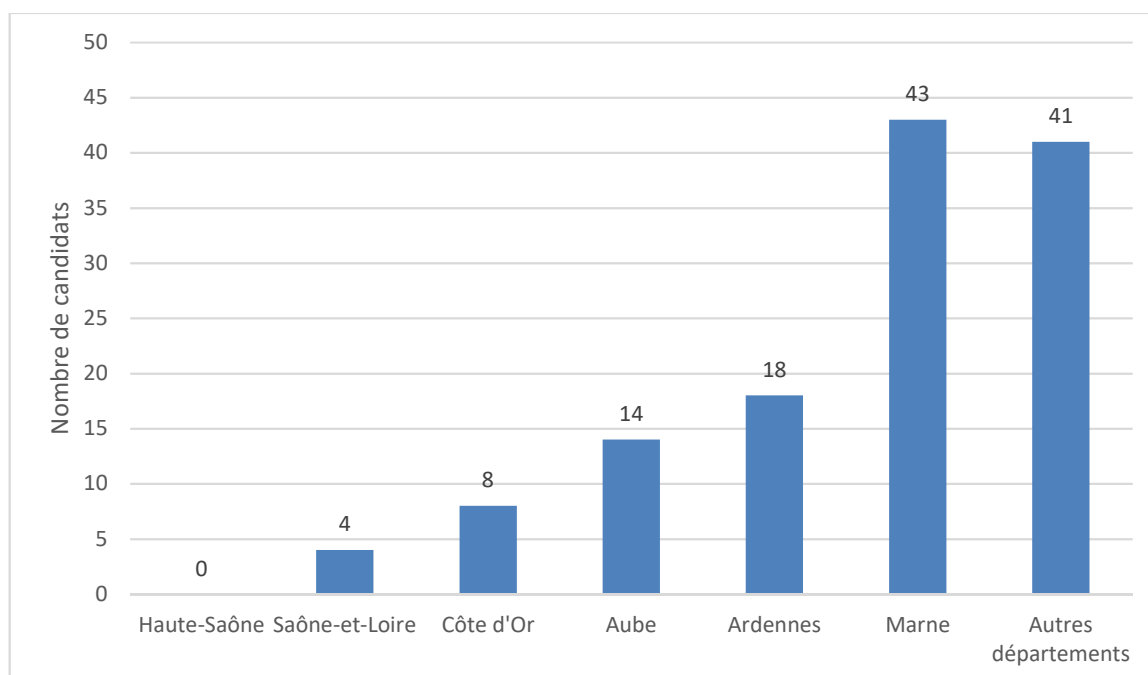
1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Madame Catherine VEGA	<i>Adjointe au Maire à Vitry-le-François (51)</i>	Mme Maryline MALATRAS SENG	<i>Attaché territorial hors classe, Directrice Adjointe à la Direction de l'Education, Ville de Reims (51)</i>	Madame Guylaine CARISIO	<i>Technicien Principal de 1^{ère} classe, Technicienne eau potable, Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (51).</i>
Monsieur Lionel JOPPE	<i>Maire de la Neuville au Temple (51)</i>	Monsieur Johan COLLIN	<i>Agent de Maîtrise principal, Technicien support informatique, Commune de Vitry-le-François (51), Représentant de la CAP C au Centre de Gestion de la Marne.</i>	Monsieur Gaëtan POCHIERO	<i>Technicien Principal de 2^{ème} classe, Directeur des services techniques, Commune d'Ay-Champagne (51).</i>

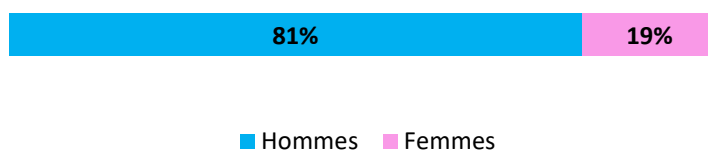
2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

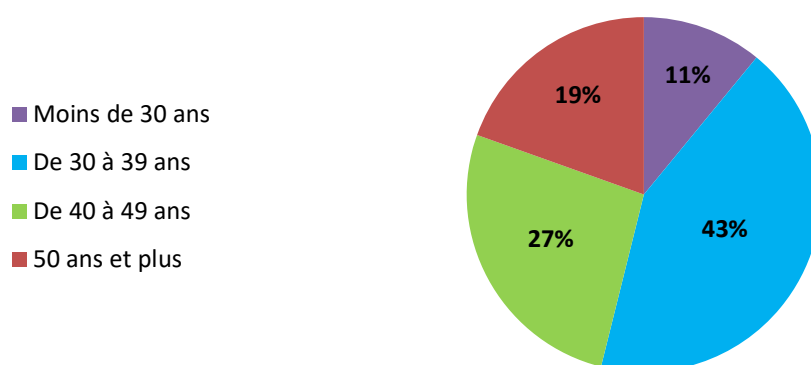
Répartition géographique des candidats inscrits :



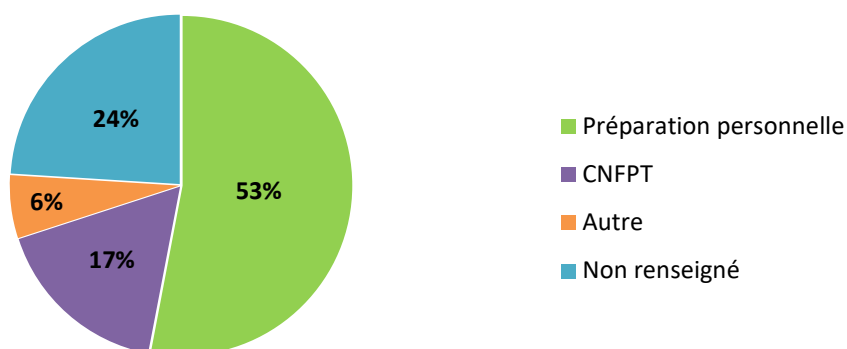
2.2. Répartition Femmes/Hommes



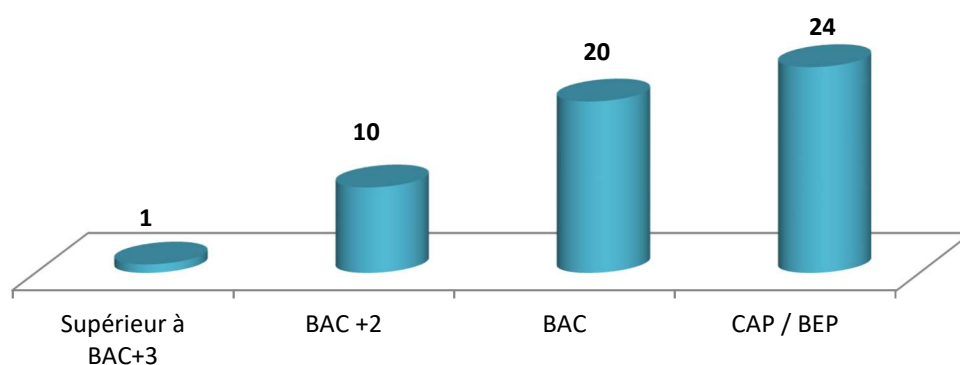
2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



2.5. Niveau d'études des candidats au concours externe



3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est commune aux 3 voies du concours.

L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).

Les sujets de la session 2026 du concours sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de la Marne, menu « concours et examens » puis « ressources pédagogiques », « filière technique ».

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée le 22 janvier 2026 au Centre culturel André Gallois à FAGNIERES (51510).

	Interne	Externe	3 ^e Concours
Nombre d'admis à concourir	56	43	1
Nombre de présents à l'épreuve écrite	50	32	1

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Concours **INTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	6,63	11,82	9,00	9
Espaces naturels, espaces verts	7,50	12,25	10,00	6
Restauration	5,94	14,88	10,00	8
Environnement, hygiène	5,44	13,94	10,00	2
Conduite de véhicules	5,13	14,81	10,00	5

Concours **EXTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	6,76	14,26	9,00	6
Espaces naturels, espaces verts	10,19	12,31	10,00	5
Restauration	9,38	14,25	11,00	2
Environnement, hygiène	7,88	14,25	10,00	1
Conduite de véhicules	7,50	14,88	13,00	3
Mécanique, électromécanique	8,95	16,50	11,00	5

3^e CONCOURS :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	4,69	4,69	10,00	0

4. EPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

4.1. Nature des épreuves orales et pratiques d'admission

Concours INTERNE

1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Concours EXTERNE

1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

3^e CONCOURS

1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient : 3).

2° Un entretien visant à permettre d'apprécier l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux agents techniques territoriaux qualifiés.

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales et pratiques

Les épreuves orales du **concours EXTERNE** se sont déroulées au Centre de Gestion de la Marne. Les épreuves orales et pratiques du **concours INTERNE** se sont déroulées en collectivités ou en établissements de formation (GRETA, ALMEA FORMATIONS).

	Interne	Externe
Nombre de postes	20	29
Nombre de candidats admissibles	30	22
Nombre de présents à l'épreuve orale	28	22

4.3. Résultats des épreuves orales et pratiques

Concours INTERNE :

Spécialité	EPREUVE PRATIQUE		EPREUVE ORALE		Seuil d'admission	Nombre d'admis
	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note la plus basse	Note la plus élevée		
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	14	18,50	6	20	13	8
Espaces naturels, espaces verts	14,75	19	14,50	17,50	14	5
Restauration	13	16	12	17	14	3
Environnement, hygiène	15,50	18,50	16	18	13	2
Conduite de véhicules	13	20	5	20	17	2

Concours EXTERNE :

Spécialité	EPREUVE ENTRETIEN OPTION		EPREUVE ORALE HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT		Seuil d'admission	Nombre d'admis
	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note la plus basse	Note la plus élevée		
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	5,50	18,50	6	16	10	3
Espaces naturels, espaces verts	9,50	18	8	18	11	4
Restauration	17	20	13	15	14	2
Environnement, hygiène	15,50	15,50	11	11	13	1
Conduite de véhicules	12,50	17	13	16	16	1
Mécanique, électromécanique	13	19	11	18	16	2

5. OBSERVATIONS DU JURY

Epreuve écrite d'admissibilité : les correcteurs soulignent le manque de réponses détaillées, plusieurs copies présentaient des réponses partielles ou incomplètes. Les meilleures copies démontrent une maîtrise satisfaisante des connaissances techniques, une structuration cohérente des réponses et une exécution rigoureuse des calculs.

Epreuves pratiques et orales d'admission : le bilan global des oraux souligne une insuffisance des candidats quant à leur connaissance de l'environnement territorial et en matière d'hygiène et sécurité. Il est rappelé aux candidats de s'appuyer davantage sur la note de cadrage des épreuves. En revanche, les candidats affichent une réelle expertise dans leur domaine de spécialité. Les candidats doivent se positionner sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en dépassant les simples tâches d'exécution propres au grade d'adjoint technique.

La Présidente du jury
Madame Catherine VEGA
Adjointe au Maire à Vitry-le-François

